



ASSISTANCE
COMPTABILITÉ
FIDUCIAIRE



A. Eilin - I. Mihel - M. Pastural - C. Deschenes - J. Spagnoli - J. Troude
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
Jl. Jacquet

ATTESTATION

Je soussigné, Cyril DESCHENES, expert-comptable de la société **SASU Visiapy** atteste par la présente que **Monsieur REVELLAT Philippe** président de la société, n'a perçu aucunes rémunérations depuis la création.

Pour valoir ce que de droit,

Fait à Créteil, le 5 Novembre 2019